



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 JUIN 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0183Bis**

Objet : Compte administratif 2022 - Budget annexe "Montagne en gestion déléguée"

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 54  
Pouvoirs : 11  
Absents : 1  
Excusés : 19  
Pour : 65  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**27 NOV. 2023**

et publié le

**27 NOV. 2023**

Secrétaire de séance :  
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 juin 2023.

Présents : Patricia BAGA, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Robert MONNET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, François BERNIGAUD à Coralie BOURDELAIN, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Claude BENOIT

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Précédemment à la discussion sur les comptes administratifs, Monsieur le Président Henri BAILE quitte la salle. Le Conseil de Communauté procède à l'élection du Président de séance.

Seul Monsieur Jean-François CLAPPAZ présente sa candidature.

Il est élu à l'unanimité et assure en conséquence les fonctions de Président de séance durant le vote des comptes administratifs.

Vu les documents joints à la convocation et notamment la note de synthèse,

Vu la présentation faite par Monsieur Claude BENOIT, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'égalité entre les femmes et les hommes et des finances.

Le Conseil de Communauté délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe "Montagne en gestion déléguée" de la Communauté de communes Le Grésivaudan, dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Section d'investissement		Section de fonctionnement		Total des sections	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	2 430 787,41	2 575 098,17	2 529 567,22	2 310 054,84	4 960 354,63	4 885 153,01
<b>Totaux</b>	<b>2 430 787,41</b>	<b>2 575 098,17</b>	<b>2 529 567,22</b>	<b>2 310 054,84</b>	<b>4 960 354,63</b>	<b>4 885 153,01</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>144 310,76</b>	<b>219 512,38</b>		<b>75 201,62</b>	
Intégration des résultats de l'EPIC	437 602,07			494 686,09		57 084,02
Résultats reportés		1 130 730,91		27 890,00		1 158 620,91
<b>Totaux cumulés</b>	<b>437 602,07</b>	<b>1 275 041,67</b>	<b>219 512,38</b>	<b>522 576,09</b>	<b>75 201,62</b>	<b>1 215 704,93</b>
<b>Résultats cumulés</b>		<b>837 439,60</b>		<b>303 063,71</b>		<b>1 140 503,31</b>
Restes à réaliser	630 942,99				630 942,99	
<b>Solde</b>		<b>206 496,61</b>		<b>303 063,71</b>		<b>509 560,32</b>

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Vote et arrête les résultats définitifs, avec intégration des résultats du budget de l'EPIC des Domaines skiables communautaires du Grésivaudan, tels que résumés ci-dessus.

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

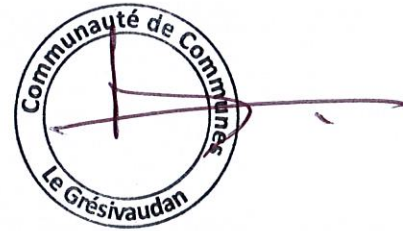
Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le

**26 JUIL 2023**

Le Président,  
Henri BAILE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

